

les Pays-Bas. Ce subsidie complémentaire permettra de faire face aux surcoûts enregistrés durant le chantier.

Je me réjouis que la Wallonie continue à accompagner la Ville de Wavre, la Régie communale autonome wavrienne des sports, le Lara hockey club Wavre et l'Association royale belge de hockey dans la finalisation de ce projet ambitieux, porteur et surtout structurant pour la Wallonie.

Dans ce contexte et afin de disposer d'une vue d'ensemble du soutien régional apporté à ce projet, pourriez-vous tout d'abord rappeler le montant total des interventions de la Région wallonne depuis son lancement ?

Où en est aujourd'hui le chantier ? La dernière fois que je vous ai interrogée sur le sujet, vous évoquiez une réception provisoire du bâtiment et du terrain pour novembre 2025. Nous y sommes. Qu'en est-il ?

Dans ce genre de projet d'envergure, qui se déroule sur plusieurs années, il y a fréquemment des surcoûts, ou bien l'on se rend compte en cours de chantier qu'il y a des possibilités d'amélioration, ce qui engendre une augmentation de la facture. Quelles raisons et quels besoins techniques ont motivé l'octroi du complément de 500 000 euros à ce projet ?

Enfin, pouvez-vous nous confirmer que l'infrastructure sera bel et bien prête à accueillir la Coupe du monde de hockey du 15 au 30 août 2026 ?

Je rappelle tout de même que les Red Lions sont vice-champions du monde en titre et que les Red Panthers sont championnes du monde en titre. Je précise que les billets sont déjà en vente sur le site. La moitié des matchs aura lieu à Wavre, l'autre moitié à Amsterdam.

J'espère que les Wallonnes et les Wallons se mobiliseront pour participer à cet événement d'envergure. Je pense que c'est la première fois que nous organisons, du côté francophone belge, une Coupe du monde pour un sport d'équipe. C'est un grand moment et je m'en réjouis.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, en séance du 13 novembre dernier, le Gouvernement wallon a approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 500 000 euros en faveur du porteur de projet, en l'occurrence la RCA de Wavre, pour l'aménagement du stade régional de hockey. Le montant du soutien complémentaire porte ainsi l'intervention totale de la Wallonie pour ce projet à 4 474 837 euros.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le stade régional de hockey de Wavre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le stade régional de hockey de Wavre ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le Gouvernement vient d'approuver une nouvelle subvention de 500 000 euros pour le futur stade régional de hockey à Wavre, dans le Brabant wallon. Cette infrastructure jouera un rôle essentiel lors de la Coupe du monde de hockey du 15 au 30 août 2026. C'est dans ce nouveau stade que se déroulera une partie des matchs répartis entre les deux pays organisateurs, la Belgique et

Pour rappel, lors de la précédente législature, le Gouvernement wallon avait décidé d'octroyer :

- en séance du 2 juillet 2020, une subvention de 500 000 euros à titre d'avance ;
- en séance du 14 juillet 2021, une subvention de 3 062 000 euros à ce projet dans le cadre de la programmation des projets WAO ;
- en séance du 20 juillet 2023, une subvention complémentaire de 412 577 euros.

L'ensemble des partenaires du projet ont participé à une recherche de financements complémentaires, compte tenu de l'évolution du dossier, au regard de l'estimation initiale. À ce jour, le montant global des travaux, honoraires compris, s'élève à 10 937 126 euros hors TVA.

Considérant qu'il s'agit d'une infrastructure structurante pour la Wallonie et que la Fédération internationale de hockey a décidé d'attribuer l'organisation de la Coupe du monde de hockey 2026 à l'Association royale belge de hockey en partenariat avec les Pays-Bas, et que le stade de Wavre doit accueillir cet événement, le Gouvernement a décidé d'allouer une subvention complémentaire à la RCA afin de ne pas mettre en péril le projet d'infrastructure ainsi que l'organisation de la Coupe du monde de hockey 2026.

Le chantier est en cours de finalisation.

Les réceptions provisoires sont programmées en décembre 2025 pour le lot « bâtiments » et en février 2026 pour le lot « terrain et nouvelle tribune ».

Ce calendrier permettra l'accueil de la Coupe du monde de hockey en 2026. Aussi, suite à un contact pris par mon administration auprès de la Fédération de hockey, il a été précisé que les manifestations sportives suivantes sont, d'ores et déjà, programmées :

- inauguration du stade et matchs contre les Pays-Bas le 1^{er} avril 2026 ;
- finales des championnats de Belgique seniors et jeunes du 23 au 25 mai 2026 ;
- matchs de Pro League pour les Red Panthers et les Red Lions du 13 au 28 juin 2026.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je ne sais pas comment on le dit au hockey, mais il me semble que la balle roule bien vers le but.

Je me réjouis en tout cas, Madame la Ministre, de ce soutien marqué et réaffirmé par la Wallonie à ce projet d'envergure. Ce n'est pas tous les jours que l'on accueille une coupe du monde d'un sport collectif pratiqué dans de très nombreux pays du monde. Chez nous, on a vu ces dernières années, grâce aux exploits des filles et des garçons, une augmentation phénoménale du nombre d'adhérents. Vivement le mois d'août 2026 !

Question orale
de M. Hervé Fiévet
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les infrastructures de cyclocross en
Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fiévet à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les infrastructures de cyclocross en Wallonie ».

La parole est à M. Fiévet pour poser sa question.

M. Hervé Fiévet (MR). – Madame la Ministre, le cyclocross connaît de grands succès en Flandre, comme le prouvent les récentes victoires de plusieurs coureurs belges sur les circuits régionaux et internationaux. On pense notamment au champion Thibau Nys, qui a remporté la troisième manche de la saison du Trophée X²O de cyclocross à Hamme. On pense encore à d'autres événements majeurs, comme le dernier championnat d'Europe qui s'est déroulé en Région flamande, où les trois médailles du podium ont été attribuées à trois Belges.

Notre Région semble, quant à elle, accuser un certain retard en matière d'infrastructures dédiées au cyclocross par rapport à ce qui existe en Flandre. Par conséquent, cette situation soulève des questions quant à l'attractivité de notre Région pour le cyclocross, ainsi que sur les retombées économiques potentielles que nous pourrions tirer d'un développement de ces infrastructures.

Des partenariats sont-ils envisagés avec les acteurs locaux et régionaux pour développer des infrastructures qui pourraient permettre aux talents de notre Région de se révéler ?

Des campagnes de sensibilisation et de promotion sont-elles prévues pour encourager les investissements dans les infrastructures de cyclocross en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui nous permet de compléter nos discussions relatives au motocross en abordant ici une autre discipline de saison : le cyclocross.

Selon les informations disponibles sur le site de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, il existe quelques terrains permanents de cyclocross en Wallonie :

- à Wellin ;
- à Saive ;
- à Stamburges ;
- à Quaregnon ;
- à Orp-Jauche.

Plus récemment, un circuit permanent a été inauguré à Malmedy.

Je n'ai pas été sollicitée personnellement pour un projet d'infrastructure dédiée au cyclocross, mais je serai évidemment attentive si un tel projet m'était soumis.

Je rappelle également que, le 14 décembre prochain, se tiendra à nouveau à Namur une manche de la Coupe du monde de l'UCI de cyclocross. Il s'agit d'une belle vitrine pour ce sport en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Je vous remercie pour vos réponses et j'y serai attentif. Il est vrai qu'en Wallonie, nous accusons un retard.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec différents acteurs, dont l'ex-sélectionneur national en U23, qui me disait que pour faire de bons coureurs, le cyclocross était une très bonne école. D'ailleurs, on peut le remarquer avec Wout van Aert et Mathieu van der Poel.

Il me paraît important de travailler avec des acteurs locaux pour développer le cyclocross, qu'il s'agisse de mise à disposition de terrains, d'aménagement et des autorisations nécessaires. Je ne manquerai pas d'interroger le ministre Coppieters pour l'aspect environnemental.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les infrastructures pour sports mécaniques en ce qui concerne le projet de Bertrix »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les infrastructures pour sports mécaniques en ce qui concerne le projet de Bertrix ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, pour la quatrième fois, un recours a été introduit contre le projet de terrain de motocross permanent à Bertrix. Ce projet, pourtant porté de longue date par la Commune et soutenu par de nombreux pratiquants,

continue de susciter une vive opposition d'une partie des riverains, au point de provoquer une polarisation importante au sein de la population locale.

D'un côté, la Commune – en particulier, son bourgmestre – rappelle que le dossier est encadré, qu'il est limité dans le temps et dans le nombre de motos, et que l'objectif est précisément de disposer d'une infrastructure contrôlée permettant à chacun d'y trouver son compte. Les élus locaux soulignent également que nos jeunes talents en sports mécaniques doivent aujourd'hui se rendre en France ou à Lierneux pour s'entraîner, ce qui n'est ni l'idéal pour le développement sportif, ni cohérent avec les préoccupations environnementales.

De l'autre côté, un collectif de riverains invoque principalement des nuisances sonores, le charroi ainsi que des considérations écologiques. Ce collectif propose un autre site, celui de la Pelette, actuellement un terrain de trail, discipline qui n'a pas les mêmes besoins techniques, ce qui, selon les pratiquants, comme selon le bourgmestre, rendrait ce site peu adapté.

À ce stade, Madame la Ministre, le projet se retrouve à nouveau suspendu dans l'attente de la décision relative aux recours introduits.

Avez-vous rencontré la Commune de Bertrix et les porteurs de projet du circuit ? Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de l'analyse du dernier recours introduit contre ce projet ?

Vous concertez-vous avec le ministre Coppieters au sujet de Bertrix ? De manière plus générale, vous a-t-il répondu concernant les circuits de motocross ?

Votre administration estime-t-elle que le dossier technique tel que déposé répond aux exigences en matière d'encadrement, de réduction des nuisances et de protection environnementale ?

Dans un contexte où les infrastructures pour les sports mécaniques sont rares en Wallonie, comment le Gouvernement envisage-t-il de soutenir la Commune de Bertrix qui souhaite développer un projet encadré, structuré et compatible avec leur environnement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration ne dispose d'aucune information spécifique sur le projet de création d'un terrain de motocross permanent à Bertrix. Aucune demande de subvention n'a été introduite par la Commune. Seule une subvention de 14 520 euros, pour la réalisation de l'étude d'incidences, a été octroyée à la Commune de Bertrix en 2024.

À la faveur d'un contact entre mon administration et le bourgmestre de Bertrix, il a été confirmé que deux recours ont été introduits par des riverains et une association active sur des questions d'environnement suite à l'octroi du permis unique. Les décisions du ministre Desquesnes, en charge de l'Aménagement du territoire, sont attendues pour le 15 décembre 2025.

Le bourgmestre de Bertrix a également confirmé que les demandes des riverains ont été prises en compte, notamment sur la périodicité d'utilisation du circuit. Le site devrait être exploité par une ASBL de gestion qui proposera à quelques riverains d'intégrer le conseil d'administration.

J'ai prévu de rencontrer prochainement le ministre Coppieters – normalement, ce jeudi – en charge de l'Environnement, pour aborder la question des terrains de motocross.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises au sein de cette Commission, je suis favorable à la création d'un circuit permanent de motocross en Wallonie, ce qui permettrait la pratique encadrée et sécurisée de ce sport.

Néanmoins, ces discussions relèvent principalement, comme vous le savez, de mes deux collègues. Nous suivons ce projet. On se voit ce jeudi avec mon collègue, M. Coppieters.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse qu'elle a pu apporter. On constate quand même que ce dossier illustre une des grandes difficultés : trouver un terrain pour que les pratiquants du motocross puissent s'exercer dans un cadre bien structuré et adapté.

Il est important, Madame la Ministre, que vous ayez cette rencontre avec M. Coppieters. Je me réjouis déjà que vous preniez l'initiative de rencontrer votre homologue.

Je resterai attentif à ce dossier, qui me paraît vraiment important pour les pratiquants. Je ne manquerai pas d'attendre l'analyse de M. le Ministre Desquesnes qui, comme vous l'avez dit, doit arriver le 15 du mois prochain.

Je vous remercie déjà, Madame la Ministre, et je reviendrai vers vous lorsque vous aurez eu la réunion avec M. Coppieters.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le terrain synthétique du club de football
RUS Assesse »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le terrain synthétique du club de football RUS Assesse ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la presse relaie récemment l'avancée d'un projet important pour les infrastructures sportives de la commune d'Assesse, où un investissement global de plus de 2 600 000 euros est prévu pour le développement du site sportif de la RUS Assesse.

Selon ces informations, un subside de plus de 2,2 millions d'euros a reçu l'accord de votre part en octobre dernier, permettant la création d'un grand terrain synthétique, la rénovation du terrain en herbe et des abords, incluant évidemment l'éclairage, ainsi que l'extension des vestiaires, de la cafétéria, des gradins et des parkings. Le permis d'urbanisme ayant été délivré en juin 2024, le cahier des charges devrait être publié et le début des travaux est envisagé pour le printemps qui arrive.

Le projet semble avoir été soutenu à l'unanimité par les autorités communales et la régie des sports, avec l'ambition affichée de mutualiser ces infrastructures, notamment avec les écoles et le secteur associatif local.

Quels sont les montants et le calendrier confirmés, tant pour la publication du cahier des charges que pour le lancement des travaux ? Quelle est la clé de répartition du financement entre la Région, la Commune et éventuellement d'autres partenaires ? Quelles sont les garanties prévues pour assurer le respect des normes d'accessibilité, de durabilité et d'efficacité énergétique dans le cadre des infrastructures subsidiées ?

Enfin, jugez-vous que ce modèle de mutualisation expérimenté à Assesse pourrait être reproduit dans d'autres communes ? Sous quelles conditions ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, concernant le dossier que vous évoquez, une promesse ferme de subvention, comme vous l'avez dit, de 2 263 580 euros sera notifiée à la régie communale

autonome d'Assesse pour les travaux de rénovation du site de football de la RUS Assesse, dès que l'engagement budgétaire aura été opéré par le SPW Finances. La partie non subsidiée sera prise en charge par la régie communale autonome via un emprunt bancaire.

Selon les informations communiquées à mon administration, des avances de la commune sont prévues pour permettre à la régie communale autonome de préfinancer le paiement des factures, dans l'attente de la liquidation des diverses subventions.

En ce qui concerne le calendrier, la régie envisage de publier l'avis de marché en décembre 2025 et de démarrer les travaux en juin 2026 pour la partie terrain et en septembre 2026 pour la partie bâtiment. Le respect des normes en matière d'accessibilité, de durabilité et d'efficacité énergétique a été clôturé tant par le SPW TLPE, dans le cadre de l'octroi du permis d'urbanisme que par mon administration lors de l'analyse du dossier.

Je peux vous préciser que le projet prévoit, entre autres, la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, l'installation de panneaux photovoltaïques, l'installation de citernes d'eau de pluie, une nouvelle installation électrique et un éclairage LED, un nouveau système de ventilation, l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que l'aménagement d'un accès à la cafétéria et des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite.

La mutualisation, mise en œuvre dans le cadre de ce projet, consiste à accueillir le RFC Sart-Bernard, autre club de football de la commune. L'objectif de la régie est de limiter strictement les investissements en matière d'infrastructures sportives et de transférer les activités de ce club sur le site d'Assesse.

Ce modèle peut bien entendu être reproduit dans d'autres communes. J'invite les porteurs de projet à engager au maximum cette réflexion de mutualisation. Je précise par ailleurs que le taux de subvention peut être majoré de 5 % lorsque l'investissement permet de regrouper des installations sur un même site, dans un objectif de mutualisation des infrastructures sportives.

Enfin, je rappelle que les moyens budgétaires alloués au département chaque année sont limités, ce qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes du secteur. Comme déjà indiqué, j'encourage fortement les porteurs de projets à envisager une mutualisation des infrastructures, mais également à porter une réelle réflexion sur la supracommunalité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je tiens à remercier Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a pu m'apporter.

Si Assesse doit servir de modèle de mutualisation, il me semble essentiel que la Région puisse documenter et partager les bonnes pratiques afin que d'autres communes puissent s'en inspirer dans des conditions équitables.

Il est important que les communes puissent bénéficier d'infrastructures adéquates et que les joueurs, notamment les enfants, puissent s'entraîner dans des infrastructures convenables. Ce cadre me paraît essentiel pour leur progression et leur évolution.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la rénovation de la piscine de Fléron »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la rénovation de la piscine de Fléron ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, après de longues années d'attente, le projet de rénovation complète de la piscine communale de Fléron vient enfin de franchir une étape décisive grâce à votre signature qui valide un soutien financier régional de 4,2 millions d'euros, soit 85 % du montage.

Cette décision constitue la dernière pièce du puzzle permettant à la régie communale autonome et à la Commune de lancer concrètement les marchés publics déjà préparés.

Le projet, d'un montant total supérieur à 5,8 millions d'euros HTVA, auquel s'ajoutent 585 000 euros en équipements complémentaires, permettra de transformer l'infrastructure en une piscine moderne, durable et accessible : nouvelle toiture, isolation performante, modernisation des bassins et des vestiaires, circuit technique remis à niveau, espace de bien-être, bassins ludiques, nouveaux vestiaires pour les terrains de tennis, amélioration de l'accessibilité PMR et réaménagement du parking avec des bornes de recharge.

Selon le calendrier communiqué, la désignation des entreprises est attendue pour fin 2025 en vue d'un début de chantier au printemps 2026 et une ouverture estimée en 2027.

Pouvez-vous confirmer le montant précis de l'intervention régionale ?

Le dossier technique vous semble-t-il complet ou des adaptations pourraient-elles encore être demandées avant le lancement effectif des marchés publics ?

Le calendrier annoncé par la Commune – adjudication fin d’année, début du chantier au printemps 2026 et ouverture en 2027 – vous paraît-il réaliste au regard des procédures et des délais observés dans des dossiers similaires ?

Le projet prévoit un nouvel espace pour les vestiaires et les sanitaires des terrains de tennis. Cet élément bénéficie-t-il du même subside ou d’un traitement particulier ?

Au vu de l’importance énergétique de ce type d’infrastructure, des exigences spécifiques en matière de performance énergétique, de gestion de l’eau ou d’installations techniques ont-elles été imposées par la Région ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, concernant ce dossier, une promesse ferme de subvention de 4,2 millions d’euros sera notifiée à la Régie communale autonome de Fléron pour les travaux de rénovation de la piscine de Fléron dès que l’engagement budgétaire aura été opéré par le SPW Finances.

Ce projet bénéficie d’un taux de subvention de 80 %, étant donné qu’il s’inscrit dans le cadre du dispositif spécifique mis en place depuis 2024 via les décrets budgétaires visant à instaurer un taux de subvention spécifique pour les projets de bassins de natation supracommunaux.

Après un contact pris par mon administration auprès de la régie communale autonome, il est confirmé que le dossier technique, tel que validé par Infrasports pour établir la proposition de promesse ferme de subvention, fait l’objet de quelques adaptations minimales. Mon administration précise que ces adaptations, prochainement soumises au conseil d’administration de la RCA, seront sans impact sur le calcul de la subvention régionale.

Au niveau du calendrier, la RCA prévoit :

- de publier l’avis de marché mi-décembre 2025 ;
- de donner l’ordre de commencer les travaux en juin 2026 ;
- d’imposer à l’adjudicataire une fin de chantier dans le courant du deuxième trimestre 2027 pour une ouverture au public en août 2027.

Enfin, concernant les performances énergétiques, lors de l’accompagnement par mon administration dans le cadre de l’élaboration du dossier au stade de projet, il

a bien été rappelé au maître de l’ouvrage, aux auteurs de projet et/ou bureau d’études, les impositions dictées tant par l’administration régionale de l’urbanisme en matière de performance énergétique des bâtiments, d’accessibilité que par les conditions sectorielles wallonnes de 2013 régissant la conception, l’exécution et l’exploitation des piscines accessibles au public.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces informations et les réponses aux questions posées.

Un calendrier est annoncé. Au regard de votre réponse, j’entends que la Région considère ce phasage comme réaliste et ne voit pas d’obstacle particulier dans les étapes régionales. C’est un signal qui me paraît important pour les acteurs locaux.

Concernant les exigences énergétiques et environnementales, je me réjouis de voir que la Région veille à ce que le cahier de charges soit bien respecté et que les projets soient soutenus. Atteindre un niveau d’ambition élevé dans un bâtiment aussi énergivore qu’une piscine n’est pas un luxe, c’est une nécessité puisque l’on parle d’isolation, de gestion intelligente des flux, de récupération d’eau, d’optimisation des installations techniques, et cetera. Tous ces critères doivent permettre à Fléron de disposer d’un équipement exemplaire, à la fois durable, économe et performant.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les travaux et les surcoûts à la piscine de Verviers »

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les travaux et les surcoûts à la piscine de Verviers ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la piscine de Verviers, gérée par la régie communale autonome locale, a récemment rouvert ses portes après sa vidange annuelle et plusieurs travaux de rénovation, incluant le nettoyage approfondi du bassin, la remise en état des vestiaires et douches scolaires, ainsi que l’amélioration des abords et gradins pour renforcer la sécurité des usagers. Ces travaux, d’un montant total de 20 000 euros, témoignent de l’attention portée à la qualité et à la sécurité de cette infrastructure régionale.

Cependant, un problème plus structurel subsiste. En effet, la condensation excessive au plafond du bassin et de la cafétéria, provoquée par le contraste entre l'air chaud du bassin et l'air froid extérieur, nécessite l'installation d'une nouvelle ventilation estimée à 50 000 euros. Cette dépense n'est actuellement pas couverte par l'assurance de la RCA, et les discussions entre architectes, bureaux d'études, entreprises intervenantes et compagnies d'assurance pour déterminer les responsabilités sont toujours en cours.

La Région prévoit-elle un soutien financier pour la mise en place de cette ventilation afin de garantir la sécurité et le confort des usagers ? Cela fait-il partie du suivi des complications que la piscine de Verviers a déjà vécu lors de sa première ouverture ?

Quelle est la position de la Région sur la répartition des coûts liés à ces désordres structurels, notamment lorsqu'ils concernent des infrastructures sportives gérées par une RCA ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la régie communale autonome de Verviers a décidé de fermer sa piscine durant deux semaines pour effectuer les vidanges biennales en plus de quelques aménagements techniques. Après trois années de fermeture et de gros travaux de rénovation, la piscine de Verviers a rouvert ses portes fin 2023, notamment grâce à un cofinancement de la Wallonie via le plan Piscines.

Toutefois, depuis 2024, lors des périodes froides, la régie communale autonome, gestionnaire de la piscine, a constaté des problèmes de condensation au niveau des toitures inclinées du grand bassin à la suite des différences de températures entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Cette condensation a entraîné divers dommages matériels, dont la détérioration des plaques de faux plafond.

Dans un premier temps, la RCA a sollicité l'intervention de l'assurance tous risques « chantier » qui a refusé de prendre en charge le sinistre, estimant qu'il s'agissait d'une altération progressive et non d'une erreur de conception du bureau d'études ou d'exécution de l'adjudicataire.

Dans un deuxième temps, la RCA a eu recours à une assistance juridique et technique. À ce jour, les responsabilités ne sont pas encore clairement établies, mais les premières conclusions tendraient vers une erreur de conception. Les coûts des dommages et de la mise en œuvre d'une ventilation adaptée ne sont pas encore déterminés.

La prochaine étape est l'organisation d'une réunion de conciliation réunissant toutes les parties potentiellement concernées.

Les responsabilités n'étant toujours pas identifiées, aucune demande de subside pour d'éventuels travaux n'a été introduite auprès de mon administration. Cette potentielle demande devrait être initiée par la Régie communale autonome de Verviers sur la base du décret du 3 décembre 2020.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces informations et les détails apportés par rapport aux dégâts subis par la piscine de Verviers.

Il y a une main tendue de votre part avec cet appel à projets sur la base du décret de 2020. La demande de subside est peut-être la solution afin de régler au plus vite cette situation, en sachant qu'il doit y avoir une concertation entre les différentes parties, histoire de trouver un terrain d'entente à l'amiable.